

GEMINI FONDATION COLLECTIVE

RAPPORT DE GESTION 2024



BILAN

		31.12.2024	31.12.2023	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Actifs				
A	Placement de capitaux	6 848 736 587	6 360 916 885	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	110 902 062	113 985 590	
	Compte courant auprès des employeurs	22 661 925	22 447 807	6.9
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	248 029	147 706	7.1
	Autres créances	47 874 899	11 522 219	7.1
	Fortune des pools	6 667 049 673	6 212 813 564	6.4
	Fortune Pool 0	40 178 894	48 164 657	
	Fortune Pool 20	1 959 832 816	1 898 862 777	
	Fortune Pool 35	1 270 834 830	1 170 780 115	
	Fortune Pool 50	207 524 539	143 465 062	
	Fortune Pool Rentes 1	1 245 063 879	1 106 467 164	
	Fortune Pool Rentes 2	258 472 670	268 684 308	
	Stratégies individuelles	1 646 179 521	1 537 181 653	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	38 038 234	37 982 155	
	dont fortune Pool 20	19 469 979	20 653 634	
	dont fortune Pool 35	14 550 381	15 107 413	
	dont fortune Pool 50	4 017 873	2 221 108	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	924 291	1 225 673	
B	Compte de régularisation actif	25 322 854	54 349	7.2
	Total de l'actif	6 874 059 441	6 360 971 234	
		31.12.2024	31.12.2023	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Passif				
D	Dettes	92 973 010	32 688 279	7.3
	Prestations de libre passage et rentes ¹⁾	60 476 135	10 933 913	
	Compte courant auprès des employeurs	1 653 331	2 192 023	
	Autres dettes ¹⁾	30 843 545	19 562 343	
E	Compte de régularisation passif	32 781 746	4 149 637	7.4
F	Réserves de cotisations des employeurs	44 457 084	43 497 854	6.9
	Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	44 457 084	43 188 854	
	Réserves de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation	-	309 000	9.2
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 963 765 593	5 747 526 365	
	Capital de prévoyance assurés actifs	4 411 573 089	4 281 836 861	5.2
	Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	1 468 796 598	1 389 225 669	5.4
	Provisions techniques	60 861 501	57 082 631	5.5
	Fonds d'excédents	22 534 405	19 381 204	
I	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	563 461 629	408 461 994	
	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	471 630 582	353 425 127	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 1	78 972 947	44 391 600	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 2	12 858 099	10 645 267	
J	Fonds libres des caisses de prévoyance	152 598 277	102 143 587	
	Excédent de couverture des caisses de prévoyance	141 086 584	81 144 033	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 1	-	-	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 2	11 511 694	21 389 000	
	Découvert des caisses de prévoyance	-	-389 446	9.1
	Découvert garanti par la réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation	-	-309 000	9.2
J2	Fonds libres de la fondation (fonds de compensation)	24 022 102	22 503 518	
	Situation en début de période	22 503 518	22 513 515	
Z	Excédent de charges (-) / produits (+)	1 518 584	3	
	Total du passif	6 874 059 441	6 360 971 234	

¹⁾ Modification des valeurs 2023 par rapport au rapport de l'année précédente en raison d'un changement de logique comptable

COMPTE D'EXPLOITATION

		2024	2023	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Activité d'assurance				
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	414 576 645	401 760 837	
	Cotisations des employés	151 105 220	145 041 355	
	Cotisations des employeurs	213 193 546	201 664 510	
	Contributions d'assainissement des employés	50 305	48 753	
	Contributions d'assainissement des employeurs	57 002	54 877	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-3 830 419	-2 990 788	
	Prélèvement sur les fonds disponibles	-	-701 178	
	Primes uniques et rachats	51 111 079	56 557 956	
	Apport au capital de prévoyance bénéficiaires de rente	325 361	1 219 676	
	Versements aux réserves de cotisation des employeurs	2 564 551	405 673	
	Versements du fonds de garantie	-	460 002	
L	Prestations d'entrée	311 707 336	429 849 331	
	Prestations de libre passage	303 272 986	421 511 319	
	Apports dans la réserve de fluctuation de valeurs à la reprise d'effectifs d'assurés	-	19 419	
	Remboursement versements anticipés EPL/divorces	8 434 349	8 318 593	
(K-L)	Encaissement de cotisations et prestations d'entrée	726 283 981	831 610 168	
M	Prestations réglementaires	-228 990 742	-212 719 329	
	Rentes de vieillesse	-89 304 389	-85 617 319	
	Rentes de survivants	-9 581 299	-8 669 535	
	Rentes d'invalidité	-10 342 559	-9 762 376	
	Autres prestations réglementaires	-4 511 249	-10 638 672	
	Prestations en capital à la retraite	-100 657 297	-79 259 745	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-14 593 951	-18 771 683	
N	Prestations extra-réglementaires	-471 150	-1 185 809	
O	Prestations de sortie	-482 106 441	-377 011 989	
	Prestations de libre passage à la sortie	-454 399 902	-334 698 407	
	Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-7 007 030	-28 685 721	
	Versements anticipés EPL/divorces	-20 699 509	-13 627 861	
(M-O)	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-711 568 333	-590 917 127	
P/Q	Dissolution (+) / constitution (-) d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations	-214 235 550	-333 611 063	
	Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance assurés actifs	11 689 867	-258 253 740	
	Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance bénéficiaires de rente	-79 570 929	-530 061	5.4
	Dissolution (+) / constitution (-) des provisions techniques	-3 778 870	-4 180 294	5.6
	Dissolution (+) / constitution (-) fonds excédentaire	-3 153 201	-8 483 096	5.1
	Rémunération du capital épargne	-141 426 096	-66 594 248	
	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de cotisations	2 003 679	4 430 376	6.9
R	Produits relatifs aux prestations d'assurance	41 589 084	31 109 499	
	Prestations d'assurance	41 582 697	31 104 441	
	Parts aux bénéfices des assurances	6 387	5 058	
S	Charges d'assurance	-30 352 759	-2 434 175	
	Charges du processus de risque	-27 908 477	-	
	Primes d'assurance	-637 956	-786 751	
	Cotisations au fonds de garantie	-1 806 326	-1 647 424	
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-188 283 577	-64 242 705	

COMPTE D'EXPLOITATION

		2024	2023	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Résultat des placements et autres résultats				
T	Résultat net des placements	408 202 727	260 747 803	6.7
	Perte/produit des liquidités et des placements sur le marché monétaire	666 948	453 457	
	Résultat des différents pools	439 612 302	290 655 514	
	Pool 0	1 940 301	2 776 473	
	Pool 20	110 609 115	71 054 030	
	Pool 35	91 720 374	60 393 934	
	Pool 50	15 295 944	7 615 681	
	Pool Rentes 1	89 578 261	52 356 077	
	Pool Rentes 2	8 119 507	11 292 526	
	Pool stratégies individuelles	122 391 237	85 139 843	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	-	7 722	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	-42 437	19 227	
	Produit securities lending	-	-	6.6
	Résultat des intérêts sur autres transferts de capitaux	275 828	349 125	
	Dépense pour la gestion de fortune	-29 646 909	-28 949 769	6.8
	Rémunération des réserves de cotisation des employeurs	-2 705 441	-1 760 525	6.7
V	Autres produits	6 973 026	17 579 208	
	Versements supplémentaires affectés des employeurs et tiers	4 558 025	15 276 224	
	Autres revenus	2 415 000	2 302 984	
W	Autres charges	-9 213 527	-22 406 603	
X	Frais d'administration	-10 705 739	-11 825 636	
	Frais généraux d'administration	-4 954 536	-5 890 675	
	Marketing et publicité	-926 652	-992 694	
	Activités de courtage	-4 544 365	-4 567 341	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-252 008	-351 407	
	Autorité de surveillance	-28 178	-23 520	
K-X	Excédent de charges / produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	206 972 909	179 852 366	
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance	-154 999 635	-109 679 911	5.8
	Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la caisse de prévoyance	-50 454 690	-70 172 458	5.8
Z	Excédent de produits (+) / charges (-) aux fonds libres de la fondation	1 518 584	3	

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective est une fondation de droit privé. Elle est prévue pour les collaborateurs des entreprises affiliées ainsi que leurs proches et leurs survivants. La fondation offre une protection contre les suites économiques résultant de l'âge, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

GEMINI Fondation collective remplit les conditions du régime obligatoire LPP. Elle est inscrite sous le numéro SZ-0072 au registre cantonal des institutions relevant de la surveillance du canton de Schwyz. Elle verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées avec les versements supplémentaires calculés individuellement après compensation.

1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	05.09.2023	01.01.2024
Règlement de liquidation partielle	29.11.2022	31.12.2022
Règlement de placement ¹⁾	28.04.2024	01.01.2024
Règlement électoral	12.09.2024	01.01.2024
Règlement des provisions ¹⁾	29.11.2023	31.12.2023
Règlement d'organisation ¹⁾	29.11.2023	01.01.2024
Acte de fondation	27.06.2012	23.08.2012
Règlement pour la stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1 ¹⁾	29.11.2023	01.01.2024

¹⁾ Décision de l'autorité de surveillance encore en suspens

1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, de la direction et les autres personnes habilitées signent collectivement à deux.

Conseil de fondation (mandat 2022–2024)

Représentants de l'employeur

Vital G. Stutz, Advozug GmbH (président)
Marianne Fassbind, Dynamics Group AG
Jaap van Dam, HSP Consulting AG

Représentants des employés

Anita Auf der Maur, indépendante (vice-présidente)
Markus Burri, Arbenz RVT AG, Frauenfeld
Emanouil Varouxis, Roche Finanz AG

Direction

Bruno Marroni (depuis le 1.7.2023)

Bureau administratif

Avadis Prévoyance SA, Zurich
Stefan Sadler, directeur adjoint

Autres membres du bureau administratif autorisés à signer

Jacky Baula, direction de mandats, Suisse romande
Theo Bissig, conseiller à la clientèle
Marc Brändli, responsable d'équipe service des prestations
Julia Breider, responsable d'équipe Comptabilité
Ahmed Cam, responsable Finances
Cruz Carreira, conseillère à la clientèle
Alain Grand, responsable Distribution
Fabian Hauenstein, conseiller commercial
Elvira Hauser, conseillère à la clientèle
Helga Hentsch, cheffe d'équipe Conseil à la clientèle
Gottfried Herger, Application Management
Christoph Hilti, spécialiste Placements, Fondation collective
Stefan Rosenberg, conseiller Distribution
Roger Rüfenacht, comptabilité de la fondation
Adina Weber, conseillère service des prestations

1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
René Zehnder, expert en charge

Organe de révision

Ernst & Young AG, Bâle, Stefan Weuste est responsable du mandat de révision

Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

Autorité de surveillanceZentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),
Lucerne**Caisses de prévoyance affiliées**

Au 31 décembre 2024, 264 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées, ce qui correspond à une diminution de 14 caisses de prévoyance durant l'exercice. Le nombre d'assurés actifs par caisse de prévoyance a progressé à 112 (année précédente: 107).

2. EFFECTIF DES PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE**Effectif caisses de prévoyance**

Effectif	31.12.2023	Entrées	Sorties	31.12.2024	Différence
Caisses de prévoyance actives	278	1	-15	264	-14

Effectif assurés actifs et bénéficiaires de rente ¹⁾

Effectif	31.12.2023	Entrées	Sorties	31.12.2024	Différence
Assurés actifs	29 790	5 052	-5 173	29 669	-121
Bénéficiaires de rente de vieillesse	3 643	313	-111	3 845	202
Bénéficiaires de rente d'invalidité ²⁾	454	39	-22	471	17
Rentes de partenaire	511	49	-27	533	22
Rentes d'enfants/d'orphelins	219	41	-26	234	15
Total	34 617	5 494	-5 359	34 752	135

¹⁾ 4 421 bénéficiaires de rente sur un total de 5 083 sont gérés par les caisses de prévoyance Rentes, et 363 directement par diverses caisses de prévoyance.

²⁾ Ce chiffre inclut 34 (année précédente: 38) bénéficiaires de rente d'invalidité pour lesquels GEMINI n'est actuellement pas tenue de fournir de prestations en raison d'une coordination avec une assurance-accidents ou suite à une surassurance.

Avec les décomptes de salaires au 1er janvier, chaque entreprise affiliée confirme à GEMINI Fondation collective que toutes les personnes à assurer sont déclarées en bonne et due forme avec leurs salaires AVS annuels effectifs, que toutes les mutations ont été notifiées et que les employés versent au maximum 50% des cotisations à la caisse de prévoyance concernée. L'exhaustivité de l'effectif des assurés et l'enregistrement des cotisations peuvent ainsi être garantis.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

3.1 Explications sur le plan de prévoyance

Pour chaque caisse de prévoyance, la fondation collective gère une institution d'épargne enveloppante incluant une assurance de risques complémentaire. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par caisse de prévoyance. Les prestations et leur financement sont librement définis dans le cadre de la LPP. Les prestations de vieillesse et de sortie reposent sur la primauté des cotisations, et un seul taux de conversion est appliqué à l'ensemble du capital épargne. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent généralement sur la primauté des prestations sur la base du salaire assuré. Pour déterminer le montant des prestations, certaines caisses de prévoyance se conforment aux réglementations LPP. Les prestations de risque conformément au règlement sont gérées de manière autonome par GEMINI Fondation collective. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels, un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich.

3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. La part moyenne des employeurs est de 59%, celle des employés de 41%. Le financement est régi de sorte que la Fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance affiliées peuvent décider de prestations adaptées. Les provisions techniques correspondantes sont constituées à cet effet. Les assurés et les employeurs ont la possibilité de racheter des prestations en vue de retraites anticipées. GEMINI Fondation collective verse alors ces prestations aux destinataires.

3.4 Adaptation des rentes

Le Conseil de fondation a décidé de renoncer à l'augmentation facultative des rentes au 1^{er} janvier 2025.

4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2024 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

- Conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- Papiers-valeurs (y compris les parts de fonds de placement et de fondations d'investissement): valeur boursière
- Régularisations, capitaux de prévoyance et provisions non techniques: valeur nominale
- Provisions techniques: calcul de l'expert en prévoyance professionnelle
- Valeurs escomptées des réserves de fluctuation de valeurs: méthode économique-financière

Les sorties et départs à la retraite au 31 décembre 2024 respectivement au 1^{er} janvier 2025 seront comptabilisés au 1^{er} janvier 2025.

5. RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

GEMINI gère les risques de décès et d'invalidité de manière autonome depuis le 1^{er} janvier 2011. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels (excess of loss), un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich. Les rentes de vieillesse courantes et les rentes de survivants en découlant nées avant le 1^{er} janvier 2005 sont réassurées auprès de Swiss Life, Zurich.

Les valeurs de rachat des rentes rachetées à des compagnies d'assurance vie suisses s'élèvent à CHF 64 384 882 (année précédente: CHF 70 274 208).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, GEMINI Fondation collective gère de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse dans la caisse de prévoyance Rentes. Les provisions techniques nécessaires pour les risques de longévité et d'intérêt sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées séparément dans la caisse de prévoyance Rentes.

Les bénéficiaires de rente «sans employeur» sont réunis dans la caisse de prévoyance séparée Rentes 2, avec un taux technique plus conservateur que dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui réunit les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées.

La fondation gère un fonds d'excédents. L'excédent correspond au report de produits du compte d'exploitation de la fondation après la constitution des provisions techniques et réserves selon le règlement des provisions, ainsi qu'après la constitution des réserves pour fluctuation de valeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

5.2 Évolution et rémunération de l'avoir de vieillesse en primauté de cotisation

	2024 CHF	2023 CHF
État des avoirs d'épargne au 1er janvier	4 281 836 861	3 986 763 848
Cotisations d'épargne des employés	132 512 379	126 302 534
Cotisations d'épargne des employeurs	180 751 952	174 988 732
Exemptions du paiement des cotisations et mutations rétroactives	5 921 999	
Autres cotisations et versements ¹⁾	51 207 910	44 399 897
Apports de libre passage	293 062 147	231 814 459
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	10 210 840	172 177 941
Remboursements versements anticipés EPL/divorces	8 434 349	8 318 593
Prestations de libre passage à la sortie	-414 180 097	-319 575 537
Prestations de libre passage en cas de résiliation du contrat	-39 653 565	-4 005 342
Versements anticipés EPL/divorces	-20 699 509	-13 627 861
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-115 251 248	-98 031 428
Dissolution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité: reprise dans la caisse de prévoyance Rentes de GEMINI Fondation collective	-104 007 024	-94 283 223
Rémunération du capital épargne	141 426 095	66 594 248
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	4 411 573 089	4 281 836 861

¹⁾ Comprend CHF 783 (année précédente CHF 1707) pour l'augmentation de la prestation au minimum LPP lors de sorties.

Le taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux épargne est déterminé par les commissions de prévoyance paritaires des caisses de prévoyance après l'annonce du rendement net d'une caisse de prévoyance à la fin octobre (année précédente exceptionnellement fin septembre). Sont pris en compte le taux d'intérêt minimum LPP, l'article 46 OPP 2 «Amélioration des prestations des institutions de prévoyance collectives ou communes lorsque les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas été entièrement constituées» ainsi que les directives sur la constitution des réserves de fluctuation de valeurs. Le taux d'intérêt minimal LPP a également été appliqué lors des sorties en cours d'année, pour autant que la caisse de prévoyance n'ait pas pris de décision différente.

5.3 Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP

Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP L'avoir de vieillesse LPP de toutes les personnes assurées se montait à CHF 1 918 578 683 au 31 décembre 2024 (année précédente: CHF 1 893 220 265).

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Le capital de couverture des rentes existantes est calculé chaque année par l'expert en pré- voyance professionnelle en fonction de l'effectif des bénéficiaires de rente. Les bases techniques LPP 2020 sont appliquées (tableau périodique 2020). Un taux d'intérêt technique de 2,25% (année précédente 2,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 0,75% (année précédente 1,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 (bénéficiaires de rente «sans employeur» de la fondation).

Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	31.12.2024	31.12.2023
Total capital de couverture prestations de vieillesse	963 939 112	929 652 569
Total capital de couverture rentes de partenaires	68 117 516	62 856 504
Total capital de couverture rentes d'orphelins	4 008 886	2 658 874
Total capital de couverture prestations d'invalidité	95 143 912	89 585 437
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	325 404	405 936
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	1 131 534 830	1 085 159 320
Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	31.12.2024	31.12.2023
Total capital de couverture prestations de vieillesse	215 866 819	198 418 683
Total capital de couverture rentes de partenaires	27 123 386	21 701 025
Total capital de couverture rentes d'orphelins	986 918	954 541
Total capital de couverture prestations d'invalidité	11 873 528	7 500 183
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	5 621	37 785
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	255 856 272	228 612 217
Capital de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2024	31.12.2023
Total capital de couverture prestations de vieillesse	64 187 760	59 086 963
Total capital de couverture rentes de partenaires	10 052 261	10 598 206
Total capital de couverture rentes d'orphelins	7 940	9 100
Total capital de couverture prestations d'invalidité	7 029 656	5 648 317
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	127 879	111 546
Total capital de couverture caisses de prévoyance Rentes	81 405 496	75 454 132
Total capital de prévoyance	1 468 796 598	1 389 225 669

Évolution de l'effectif des bénéficiaires de rente

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par la caisse de prévoyance Rentes 1

Effectif	31.12.2023	Entrées	Sorties	31.12.2024	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	2 751	248	-82	2 917	166
Rentes de partenaire	245	23	-16	252	7
Bénéficiaires de rente d'invalidité	394	38	-17	415	21
Rentes d'enfants/d'orphelins	186	39	-25	200	14
Total	3 576	348	-140	3 784	208

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par la caisse de prévoyance Rentes 2

Effectif	31.12.2023	Entrées	Sorties	31.12.2024	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	470	44	-8	506	36
Rentes de partenaire	72	21	-1	92	20
Bénéficiaires de rente d'invalidité	26	0	-4	22	-4
Rentes d'enfants/d'orphelins	17	0	0	17	0
Total	585	65	-13	637	52

Nombre de rentes réassurées auprès d'une compagnie d'assurance

Effectif	31.12.2023	Entrées	Sorties	31.12.2024	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	192	0	-13	179	-13
Rentes de partenaire	119	1	-5	115	-4
Bénéficiaires de rente d'invalidité	1	0	-1	0	-1
Rentes d'enfants/d'orphelins	6	0	-1	5	-1
Total	318	1	-20	299	-19

Nombre de bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées

Effectif	31.12.2023	Entrées	Sorties	31.12.2024	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	230	21	-8	243	13
Rentes de partenaire	75	4	-5	74	-1
Bénéficiaires de rente d'invalidité	33	1	0	34	1
Rentes d'enfants/d'orphelins	10	2	0	12	2
Total	348	28	-13	363	15
Total bénéficiaires de rentes	4 827	442	-186	5 083	256

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente correspond aux capitaux de couverture calculés sur les bases respectives et se compose de la manière suivante:

Le nombre des rentes de vieillesse et de rentes de conjoint est encore en cours d'augmentation, ce qui se reflète dans la croissance du capital de couverture. La méthode dite collective est appliquée au capital de couverture des rentes de partenaire expectatives.

Le capital épargne des bénéficiaires d'une rente d'invalidité est encore géré par les caisses de prévoyance affiliées selon leur plan de prévoyance respectif. Il est compris dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Six caisses de prévoyance au total gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur propre effectif. Leur capital de couverture est indiqué séparément, mais il est ajouté au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente dans les comptes consolidés.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Fin 2024, GEMINI Fondation collective a fait l'objet d'un contrôle actuariel conformément à l'article 52e LPP. L'expert en prévoyance professionnelle confirme que, à partir du 31 décembre 2024

- le taux d'intérêt technique moyen (2,10%) est approprié;
- les bases techniques (LPP 2020, tableau périodique) sont appropriées;
- le degré de couverture moyen est de 112,84%;
- les valeurs cibles des réserves de fluctuation de valeurs des stratégies de placement sont suffisantes;
- la fondation collective offre, à la date de référence, la

garantie de pouvoir remplir ses obligations;

- les dispositions réglementaires et actuarielles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les mesures prises visant à couvrir les risques actuariels (âge, décès et invalidité) sont suffisantes.

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Caisse de prévoyance Rentes 1		
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	22 630 567	16 277 390
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 1	22 630 567	16 277 390
Caisse de prévoyance Rentes 2		
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	5 039 464	3 429 183
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 2	5 039 464	3 429 183
Caisses de prévoyance affiliées		
Provision pour taux de conversion	14 157 871	16 006 146
Provisions pour pertes sur retraites	12 207 869	18 236 759
Provision pour la retraite anticipée	495 684	495 684
Autres provisions techniques	6 330 046	2 637 469
Total géré par les caisses de prévoyance	33 191 470	37 376 058
Fondation		
Total géré par la fondation	-	-
Total général	60 861 501	57 082 631

5.6 Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées en vertu du règlement sur la constitution de provisions et de réserves en vigueur depuis le 31 décembre 2023. Le tableau ci-dessous se base sur la structure prévue par le règlement. Les provisions sont composées des éléments suivants:

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 1 (niveau fondation)

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2020 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rente.

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 2 (niveau fondation)

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2020 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes.

Provisions au niveau des caisses de prévoyance

Quelques caisses de prévoyance constituent des provisions techniques au sens du règlement des provisions. Au total, six caisses de prévoyance gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur effectif, raison pour laquelle les provisions sont constituées et comptabilisées au niveau de la caisse de prévoyance. Toutes les provisions de ces caisses de prévoyance correspondent à la valeur cible à la fin 2024.

5.7 Bases techniques

Pour le bilan 2024, les bases actuarielles LPP 2020, Tableau périodique (TP) ont été utilisées pour l'année de base 2020 (année précédente: LPP 2020, TP). Le taux d'intérêt technique de l'année 2024 est de 2,25% (année précédente 2,25%) pour la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 0,75% (année précédente 1,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 pour des bases analogues.

Degré de couverture y compris réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre de caisses de prévoyance	Caisses de prévoyance %	Capitaux épargne/ de couverture ¹⁾ CHF	Réserve de fluctuation de valeurs/Valeur cible CHF	Excédent de couverture/ découvert CHF
100–104,99	22	8,33	548 120 544	51 844 302	24 916 203
105–109,99	69	26,14	2 142 575 965	231 676 149	156 295 071
110–114,99	80	30,30	1 713 879 922	193 259 862	209 930 737
115–119,99	47	17,80	959 364 519	123 298 992	167 116 979
A partir de 120	46	17,42	576 735 306	83 908 745	157 800 916
Total	264	100,00	5 940 676 256	683 988 051	716 059 906
Contrats d'années précédentes résiliés ²⁾			554 932		
Total général ³⁾			5 941 231 188		

¹⁾ Provisions techniques incluses

²⁾ Divers contrats résiliés avant le 31.12.2024, mais qui présentent encore un capital épargne.

³⁾ Le total général ne comprend pas les provisions au niveau de la fondation d'un montant de CHF 24 022 102.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres sont gérés séparément par caisse de prévoyance affiliée. Cela signifie qu'un degré de couverture individuel est calculé pour chaque caisse de prévoyance.

Dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui gère les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées à la Fondation, le degré de couverture au 31 décembre 2024 s'établit à 106,84% (année précédente 104,03%).

Dans la caisse de prévoyance Rentes 2 qui gère les bénéficiaires de rente dits «sans employeurs», le taux de couverture s'établissait à 109,34% au 31 décembre 2024 (année précédente: 113,54%).

Au 31 décembre 2024, aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert.

Excédent de couverture/ découvert %	Déficit de la réserve CHF	Somme du bilan CHF	Somme du bilan %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de cas d'invalidité	Nombre d'assurés au total
3,48	28 851 521	573 036 747	8,61	3 532	20	3 552
21,83	88 714 264	2 298 871 036	34,53	4 369	97	4 466
29,32	5 133 983	1 923 810 658	28,90	12 086	153	12 239
23,34	6 286 549	1 126 481 498	16,92	5 189	99	5 288
22,04	16 581	734 536 222	11,03	4 493	102	4 595
100,00	129 002 899	6 656 736 162	100,00	29 669	471	30 140
554 932						
6 657 291 094						

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l’activité de placement, règlement de placement

Comité de placement

Le Comité de placement nommé par le Conseil de fondation surveille les gérants de fortune en collaboration avec l’Investment Controller indépendant UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle. Complementa SA, Saint-Gall, reste à la disposition du Comité de placement en tant que conseiller. Le Conseil de fondation reçoit continuellement des informations sur l’évolution globale des placements, le respect des objectifs et les aspects liés aux placements.

Membres

Marianne Fassbind (présidente), Dynamics Group AG
Felix Kottmann, Kottmann Advisory AG
Ueli Mettler, c-alm AG
Mariusz Platek, Caisse de pension de la ville de Winterthour (depuis mars 2024)
Vital G. Stutz, Advozug GmbH

Pools de placement

En 2024, la fortune de GEMINI Fondation collective a été investie dans les six pools de placement GEMINI Pool 0, GEMINI Pool 20, GEMINI Pool 35, GEMINI Pool 50, GEMINI Pool Rentes 1 et GEMINI Pool Rentes 2, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Gérants de fortune

Le Conseil de fondation délègue la gestion de fortune par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et des sociétés d’investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

La fondation assure elle-même la gestion de fortune des catégories de placement Immobilier Suisse non coté, Immobilier étranger et Placements alternatifs. Pour ces catégories de placement, la fondation investit exclusivement dans diverses fondations d’investissement gérées professionnellement. Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d’Etat monnaies étrangères hedged	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d’entreprise monnaies étrangères hedged	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Global high yield hedged	Principal Global Investors (Switzerland) GmbH, Zurich Schroders Investment Management (Switzerland) AG, Zurich
Actions Suisse	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Actions étranger	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Actions étranger hedged	UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Infrastructure	Brookfield Infrastructure Partners, Canada IFM Investors, Australie J.P. Morgan, USA
Hypothèques Suisse	Swisscanto Fondations de placement, Zurich Fondations de placement UBS, Zurich VZ Vermögenszentrum, Zurich

Custody

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

Communication sur le comportement de vote

GEMINI Fondation collective suit les recommandations d’Ethos en matière de droit de vote et a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l’exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s’oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s’écarter de la proposition d’Ethos lorsqu’il ne partage pas l’opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

6.2 Mise à contribution d’extensions avec indication concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque

L’article 50 OPP 2 régit la sécurité et la répartition du risque des placements. Il exige que les placements soient sélectionnés, gérés et contrôlés avec soin. Le Conseil de fondation examine régulièrement la stratégie de placement.

Certaines caisses de prévoyance choisissent délibérément une stratégie de placement qui dépasse les marges maximales autorisées pour certaines catégories de placement selon l’OPP 2. Ces caisses de prévoyance doivent, à la fin de l’année, soumettre un «justificatif d’extension» (rapport concluant), dans lequel il convient d’expliquer pourquoi, du point de vue de la sécurité et d’autres éléments spécifiques aux caisses de prévoyance, une autre allocation stratégique des actifs peut être judicieuse. Le Conseil de fondation décide

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées par caisse de prévoyance sur la base de l’excédent de recettes obtenu. Le montant des réserves nécessaires découle de la stratégie de placement choisie par la commission de prévoyance de la caisse de prévoyance affiliée. Le calcul de la valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que de la valeur pour la réserve de fluctuation de valeurs supérieure recommandée (= fonds disponibles) se fonde sur le concept élaboré par Complementa SA, l’entreprise mandatée par le Conseil de fondation pour effectuer le calcul.

Les deux valeurs en pourcentage des fonds libres sont recalculées chaque année pour tous les clients. Cette valeur ajoutée aux six pools de placement GEMINI constitue la fortune sous gestion qui s’élevait ainsi à CHF 6 212 813 564 (année précédente : CHF 5 770 578 680) au 31 décembre 2024.

Valeur cible réserve de fluctuation de valeurs

	Obligatoire	Surobligatoire (caisses complémentaires et pour cadres)
	%	%
GEMINI Pool 0	5,1	3,8
GEMINI Pool 20	9,4	8,1
GEMINI Pool 35	13,0	11,6
GEMINI Pool 50	16,8	15,3

Conformément au principe de prudence, les caisses de prévoyance devraient constituer des réserves supplémentaires afin de pouvoir compenser les revers du marché sur plusieurs années.

6.4 Présentation des placements par pool et par catégorie

Les valeurs de marché des tableaux suivants diffèrent légèrement des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan. Ceci résulte du fait que diverses sources de données ont été utilisées à différents moments pour des raisons opérationnelles.

Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 0 (3 caisses de prévoyance)					
Liquidités	5,0			670 987	1,67
Obligations CHF	38,0			15 717 983	39,12
Hypothèques Suisse	30,0			11 438 931	28,47
Immobilier Suisse	27,0			12 350 992	30,74
Total	100,0			40 178 894	100,0
GEMINI Pool 20 (155 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	15,0	85 882 200	4,34
Obligations CHF	19,0	16,0	21,0	375 566 675	18,97
Obligations monnaies étrangères	21,0	17,0	25,0	410 754 431	20,75
dont emprunts d'États ME hedged	(6,0)	(5,0)	(7,0)	116 571 196	5,89
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(11,0)	(9,0)	(13,0)	215 209 629	10,87
dont obligations Global high yield	(4,0)	(3,0)	(5,0)	78 973 606	3,99
Actions Suisse	9,0	7,0	11,0	176 993 637	8,94
Actions étranger	16,0	14,0	18,0	340 634 195	17,21
Placements alternatifs	0,0	0,0	2,0	115 140	0,01
Infrastructure	5,0	0,0	7,0	89 300 720	4,51
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	379 420 116	19,17
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	84 287 539	4,26
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	36 348 142	1,84
Total	100,0			1 979 302 795	100,0
GEMINI Pool 35 (65 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	13,5	66 916 885	5,21
Obligations CHF	15,0	13	17,0	195 150 836	15,18
Obligations monnaies étrangères	15,0	12,0	18,0	192 091 267	14,94
dont emprunts d'États ME hedged	(3,0)	(2,0)	(4,0)	38 184 053	2,97
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(8,0)	(7,0)	(9,0)	102 693 223	7,99
dont obligations dette marchés émergents	0	0	0	131 491	0,01
dont obligations Global high yield	(4,0)	(3,0)	(5,0)	51 082 500	3,97
Emprunts convertibles	0	0	0	147 230	0,01
Actions Suisse	12,0	10,0	14,0	154 806 542	12,04
Actions étranger	11,5	10,0	13,0	148 257 657	11,53
Actions étranger hedged	11,5	10,0	13,0	144 569 901	11,25
Actions marchés émergents	0,0	0,0	0,0	305 778	0,02
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	56 373	0,00
Infrastructure	5,0	0	7,0	58 248 955	4,53
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	246 756 343	19,20
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	54 359 722	4,23
Hypothèques Suisse	2,0	0	4,0	23 717 722	1,85
Total	100,0			1 285 385 211	100,0
Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 50 (12 caisses de prévoyance)					

Liquidités	3,0	0	12,5	11 014 560	5,21
Obligations CHF	8,0	6,0	10,0	16 973 067	8,02
Obligations monnaies étrangères	7,0	5,0	9,0	14 814 795	7,00
dont emprunts d'États ME hedged	0	0	0	0	0,00
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(3,5)	(2,5)	(4,5)	7 399 673	3,50
dont obligations dette marchés émergents	0	0	0	24 913	0,01
dont obligations Global high yield	(3,5)	(2,5)	(4,5)	7 390 209	3,49
Emprunts convertibles	0,0	0,0	0,0	25 404	0,01
Actions Suisse	17,0	15,0	19,0	35 955 950	17,00
Actions étranger	13,0	11,0	15,0	27 613 553	13,05
Actions étranger hedged	20,0	18,0	22,0	41 649 879	19,69
Actions marchés émergents	0,0	0,0	0,0	68 029	0,03
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	24 558	0,01
Infrastructures	5,0	0,0	7,0	9 570 354	4,52
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	40 873 831	19,32
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	9 026 682	4,27
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	3 931 750	1,86
Total	100,0			211 542 412	100,0

¹⁾ Y compris les liquidités sur le Managed Account (ne figurent pas dans la fiche technique).

27 caisses de prévoyance avec au total 23 stratégies de placement déterminent et surveillent leur stratégie de placement individuellement. Ensemble, elles gèrent une fortune totale de CHF 1 646 179 521 (année précédente: CHF 1 537 181 653). CHF 924 291 (année précédente: CHF 1 225 673) sont investis dans le pool Réserve de cotisations de l'employeur Fonds Marché monétaire.

	31.12.2024 CHF		31.12.2023 CHF		Différence CHF	
Rapport OPP 2, 2023						
Marché monétaire	345 286 650	5,16%	201 564 172	3,26%	143 722 479	71,30%
Compte CHF	127 169 211		51 762 186		75 407 025	
Fonds marché monétaire CHF	2 962 881		2 957 683		5 199	
Fonds Short duration bond	-		30 740 137		-30 740 137	
MAC Liquidity management	213 218 597		114 876 479		98 342 118	
Comptes en monnaies étrangères	1 935 961		1 227 688		708 274	
Garanties de change	-	0,00%	-	0,00%	0	0,00%
Total obligations	2 222 825 912	33,24%	2 063 492 840	33,35%	159 333 073	7,72%
Obligations CHF	1 062 255 029		808 390 603		253 864 427	
Obligations monnaies étrangères hedged	60 360 927		91 635 178		-31 274 251	
Obligations monnaies étrangères	24 556 398		25 517 989		-961 591	
Emprunts d'État ME hedged	281 291 353		401 815 737		-120 524 384	
Emprunts d'entreprises ME hedged	588 465 140		510 742 231		77 722 910	
Global high yield hedged	188 057 649		128 689 852		59 367 797	
Dette marchés émergents hedged	11 781 996		90 945 998		-79 164 002	
Dette marchés émergents	6 057 420		5 755 253		302 168	
Total emprunts convertibles	14 597 855	0,22%	215 211 938	3,48%	-200 614 083	-93,22%
Emprunts convertibles ME hedged	14 597 855		213 331 767		-198 733 911	
Emprunts convertibles ME	-		1 880 171		-1 880 171	
Hypothèques Suisse	129 069 741	1,93%	126 086 587	2,04%	2 983 154	2,37%
Immobilier	1 479 063 200	22,12%	1 463 645 862	23,66%	15 417 338	1,05%
Immobilier Suisse coté	29 342 237		39 959 175		-10 616 937	
Immobilier Suisse non coté	1 233 151 332		1 190 241 656		42 909 675	
Immobilier étranger coté	3 766 833		4 776 385		-1 009 552	
Immobilier étranger non coté	114 381 006		116 676 016		-2 295 010	
Immobilier étranger non coté hedged	98 421 791		111 992 630		-13 570 838	
Total actions	2 059 321 980	30,80%	1 726 722 796	27,91%	332 599 184	19,26%
Actions Suisse	734 851 076		566 685 813		168 165 263	
Actions étranger	887 331 203		684 963 468		202 367 735	
Actions étranger hedged	409 121 602		325 843 253		83 278 348	
Actions marchés émergents	28 018 100		149 230 262		-121 212 162	
Placements alternatifs	436 829 139	6,53%	390 455 010	6,31%	46 374 130	11,88%
Marché monétaire monnaies étrangères ¹⁾	126 780		475 501		-348 721	
Produits structurés	82 977		57 950		25 027	
Senior loans hedged	12 518 817		12 052 902		465 916	
Senior loans	-		673 769		-673 769	
Microfinance	-		500 251		-500 251	
Matières premières	2 526 325		2 157 228		369 097	
Matières premières hedged	-		324 912		-324 912	
Insurance linked securities	16 858 125		14 072 101		2 786 024	
Hedge funds	30 934 093		31 020 469		-86 376	
Private equity	113 822 403		96 332 359		17 490 044	
Infrastructures	230 626 380		208 203 524		22 422 857	
Infrastructures hedged	29 333 238		24 584 044		4 749 195	
Total	6 686 994 478	100,00%	6 187 179 204	100,00%	499 815 274	8,08%

¹⁾ Contient uniquement des capitaux en liaison avec le private equity gérés à la demande sur le marché monétaire.

Rapport OPP 2, 2024

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2024 %	Maximum OPP 2 %	31.12.2023 %
Titres hypothécaires	1,93	50,00	2,04
Actions	30,80	50,00	27,91
Immobilier	22,12	30,00	23,66
Placements alternatifs	6,53	15,00	6,31
Monnaies étrangères sans couverture de change	21,39	30,00	21,21
Infrastructures	3,89	10,00	3,76

6.5 Engagements de capitaux ouverts

À la fin 2024, divers engagements de capitaux ouverts subsistent. Au niveau de la fondation, ils sont de CHF 11,2 millions. Au près de quatre caisses de prévoyance avec une gestion individuelle de fortune, ils se montent à CHF 35,4 millions, USD 1,2 million et EUR 0,2 million.

6.6 Securities lending

Les opérations de prêt de titres sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements et s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2024, conformément à la décision du Conseil de fondation et comme l'année précédente déjà, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

6.7 Explications relatives au résultat net des placements

Rendement de la fortune totale

	2024 CHF	2023 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	6 360 971 234	5 917 720 451
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	6 874 059 441	6 360 971 234
Moyenne des actifs (non pondérée)	6 617 515 337	6 139 345 842
Résultat net du placement de la fortune avant rémunération des réserves de cotisations de l'employeur	410 908 168	262 508 327
Rémunération des réserves de cotisations de l'employeur en moins/en sus ¹⁾	-2 705 441	-1 760 525
Résultat net effectif	408 202 727	260 747 803
Rendement non pondéré obtenu sur la fortune totale en %	6,17	4,25

¹⁾ Comme les réserves de cotisations de l'employeur sont créditées au résultat des titres en francs suisses ou en sont débitées par GEMINI, elles sont prises en compte ici après avoir été déduites du résultat net du compte d'exploitation selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

Le résultat des titres est calculé individuellement pour chaque caisse de prévoyance. Les caisses de prévoyance fixent la rémunération des capitaux épargne de leurs assurés sur cette base. L'employeur peut choisir d'investir les avoirs de la réserve de cotisations de l'employeur de manière analogue aux capitaux de prévoyance ou dans un fonds du marché monétaire auprès de la banque Pic-tet & Cie, qui a généré un rendement de 1,25% en 2024.

Rendement obtenu

	2024 %	2023 %
GEMINI Pool 0	4,06	3,69
GEMINI Pool 20	5,40	3,57
GEMINI Pool 35	7,18	4,69
GEMINI Pool 50	8,99	5,73

Ces valeurs sont des rendements pondérés sur le temps (time-weighted rate of return) dans les pools GEMINI. Le résultat des titres réalisé par chaque caisse de prévoyance est calculé individuellement selon le rendement pondéré monétaire (money-weighted rate of return).

Durant l'exercice sous revue 0,13% (année précédente: 0,15%), soit CHF 5 510 485 (année précédente: CHF 5 978 784)) ont été imputés aux capitaux épargne pour les frais non couverts de la fondation.

Le bureau administratif gère les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux financiers prévisibles. Les comptes bancaires chez UBS Switzerland AG affichaient un solde de CHF 67 003 714 (année précédente: CHF 53 789 089) au 31 décembre 2024.

6.8 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Pools de la fondation		
Pool 0	40 178 894	48 164 657
Pool 20	1 959 832 816	1 919 516 411
Pool 35	1 270 834 830	1 185 887 528
Pool 50	207 524 539	145 686 170
Pool Rentes 1	1 245 063 879	1 106 467 164
Pool Rentes 2	258 472 670	268 684 308
Pool Réserves de cotisations des employeurs Pools 0 à 50	38 038 234	-0
Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	924 291	1 225 673
Total placements de fortune transparents	5 020 870 152	4 675 631 911
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	-	-
Total placements de fortune des pools de la fondation	5 020 870 152	4 675 631 911
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Clients avec placements de fortune individuels		
Total des placements de fortune transparents	1 641 643 919	1 439 422 007
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	4 535 602	97 759 646
Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels	1 646 179 521	1 537 181 653
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	99,72%	93,64%
Total des placements de fortune	6 667 049 673	6 212 819 485
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	99,93%	98,42%
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		
Honoraires du Comité de placement	184 149	113 376
Complementa SA (conseil)	155 410	179 697
Conseil et gestion de fortune en général	152 128	147 626
Frais bancaires	26 596	26 080
Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés	518 283	467 320
Total de tous les frais pour les placements collectifs	20 699 495	21 143 465
TER Pool 0	0,54%	0,52%
TER Pool 20	0,45%	0,49%
TER Pool 35	0,45%	0,49%
TER Pool 50	0,45%	0,49%
TER Pool Rentes 1	0,38%	0,42%
TER Pool Rentes 2	0,30%	0,36%
TER Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	0,11%	0,10%
TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI	0,38%	0,41%
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,42%	0,38%
Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation	29 646 909	28 949 769
Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents	0,44%	0,44%

Liste des placements de fortune non transparents à la date de clôture du bilan (clients avec placements de fortune individuels) ¹⁾

ISIN/Valor ²⁾	Prestataire	Nom du produit	Nombre de parts	Cours en CHF	Valeur de marché au jour de référence CHF	en % de la fortune de prévoyance
ZZ302_617163 ³⁾	Hermes World USD	HERMES WORLD USD	271,563	0,00	0	0,00
CH1390275076	CSIF BdAggUSDIn	UIBUA (CHF) I-X-ACC	607,934	1 030,08	626 221	13,81
XX302	AXA Logistics Europe Fund	AXA Logistics Europe Fund S.C.A., SICAV-	39 930,130	97,91	3 909 382	86,19

¹⁾ Les produits énumérés correspondent à des investissements récents pour lesquels il n'y a pas encore de TER révisé à la date de clôture du bilan.

²⁾ N° ISIN partiellement inconnu

³⁾ Ce produit résulte d'une faillite. Un dividende de faillite ne peut donc pas être exclu.

6.9 Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de cotisations des employeurs

Les créances envers les employeurs concernent des avoirs sur les comptes courants réalisables à court terme (comptes débiteurs) totalisant CHF 22 661 925, et compensées durant le premier trimestre de l'année suivante. La limite de 20% de la fortune totale de la caisse de prévoyance n'est pas dépassée au cas par cas. Les employeurs versent les cotisations mensuellement, ce qui évite de trop grandes créances. Les réserves de cotisations des employeurs s'élèvent à CHF 44 457 084. Il s'agit, sans exception, de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation.

	2024 CHF	2023 CHF
Réserves de cotisations de l'employeur au 1 ^{er} janvier	43 497 854	46 599 132
Attribution ¹⁾	2 564 551	405 673
Utilisation ¹⁾	-4 310 763	-5 267 476
Intérêt	2 705 441	1 760 525
Total réserves de cotisations de l'employeur au 31 décembre	44 457 084	43 497 854

¹⁾ Comprend aussi divers transferts de capitaux internes et des transferts dans la réserve de fluctuations de valeurs.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Créances

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Avoirs de primes auprès de Swiss Life	17 913	26 883
Avoirs de primes auprès de Zurich	230 116	120 822
Total	248 029	147 705
Avoirs auprès de Swiss Life du contrat spécial d'une caisse de prévoyance	2 059 170	2 020 824
Avoirs de personnes affiliées auprès de leur institution de prévoyance précédente	45 126 107	8 733 861
Demande de remboursement de prestations de rentes	77 222	103 883
Avoirs auprès de créanciers (engagements à court terme)	6 751	29 124
Créance chez un client	15 300	15 300
Autres créances en cours d'année	590 349	619 227
Total	47 874 899	11 522 219

7.2 Compte de régularisation actif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2022. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Cotisations et prestations ne pouvant être comptabilisées que l'année suivante	25 322 854	54 349
Total	25 322 854	54 349

7.3 Dettes

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Avoirs versés provenant de nouveaux contrats au 1.1 de l'année suivante	0	3 088 341
Versements en attente de prestations de sortie	60 476 135	10 933 913
Versements en attente de prestations en capital en cas de retraite ou de décès	7 476 684	10 899 488
Avoirs des comptes courants des employeurs affiliés envers la fondation	1 653 331	2 192 023
Avoirs du fonds de garantie LPP	1 728 632	1 187 213
Dettes envers les courtiers	26 686	–
Dettes résultant de liquidations partielles	493 557	143 557
Autres dettes	21 117 986	4 243 744
Total	92 973 010	32 688 279

7.4 Compte de régularisation passif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1er janvier 2022. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Au niveau de la fondation: prestations d'assurance du trimestre suivant déjà reçues	1 534 452	1 611 380
Au niveau des caisses de prévoyance: prestations d'assurance encore non facturées	85 300	2 455 292
Au niveau de la fondation: diverses dettes à court terme	31 139 853	60 824
Transactions sur titres de la comptabilité des titres comptabilisées au niveau de la fondation	22 141	22 141
Total	32 781 746	4 149 637

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
Aucune

9. WEITERE INFORMATIONEN MIT BEZUG AUF
DIE FINANZIELLE LAGE

9.1 Découvert/explications des mesures prises (art.
44 OPP 2)

Au 31 décembre 2024, aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert. Les mesures d'assainissement actuellement en cours chez un client seront levées à la fin de l'année.

9.2 Renonciation de l'employeur à utiliser la réserve
de cotisations de l'employeur

Comme aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert au 31 décembre 2024, il n'y a plus de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation à la même date.

9.3 Liquidations partielles/résiliations de contrat

Au 31 décembre 2024, des liquidations partielles étaient en suspens dans huit caisses de prévoyance.

À la suite de résiliations de contrat courant 2023, des capitaux de prévoyance ont été versés début 2024 à raison de CHF 39 653 565 au total.

9.4 Honoraires du Conseil de fondation et du Comité
de placement

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Conseil de fondation	283 933	225 694
Comité de placement	184 149	113 376

9.5 Procédures judiciaires en cours

Des procédures judiciaires sont en cours avec l'employeur d'une caisse de prévoyance ainsi qu'avec quatre cas de pension auprès de quatre caisses de prévoyance.

9.6 Rétrocessions

Dans les contrats passés avec GEMINI Fondation collec-

tive, les gérants de fortune s'engagent à notifier d'eux-mêmes et à verser à GEMINI Fondation collective (au plus tard jusqu'à la fin février de la nouvelle année) toutes les rétrocessions reçues pour l'année écoulée.

Il résulte du contrôle effectué auprès de tous les gérants de fortune (y compris les clients avec stratégie de placement individuelle) qu'en 2024, des rétrocessions à hauteur de CHF 823 684 ont été créditées directement aux diverses catégories de placement de GEMINI Fondation collective sous forme de rabais sur les coûts, de rémunérations pour la distribution et de commissions de portefeuille.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE
DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun

Ce document est exclusivement destiné à des fins d'information. Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs. Le rapport de l'organe de révision faisant foi est disponible uniquement en allemand. En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les textes allemand, français et anglais de ce rapport annuel, seul le texte allemand fait foi.